Bulletin de Santé du Végétal

Grandes cultures

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL ÉCOPHYTO

BSV Bretagne

N°21 -7 juillet 2020

En Bref : Risque global faible — Risque global moyen — Risque global fort

Culture	Observations *(cliquer sur l'item pour accéder à la page).*	Indicateur de risque	Informations
Maïs	**Informations**		• Un stade moyen entre 10 et 12 feuilles.
	Pyrale du maïs	!	• Des captures sur l'ensemble de la région (sauf nord Finistère), une légère hausse des captures en zone rouge et une météo favorable pour la semaine prochaine.
	Sésamie du maïs		• Informations sur le ravageur.

Note nationale, corédigée par la DGAL, l'APCA, l'ITSAP :

Les abeilles, des alliées pour nos cultures, protégeons-les !

Note nationale abeilles et pollinisateurs 2018 pdf

Vous pouvez retrouver la note sur le BSV n°11 : http://www.fredon-bretagne.com/bsv-n11-du-28-04-20/

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE BRETAGNE

FREDON Bretagne

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Bulletin de santé du végétal ÉCOPHYTO

Chambre régionale d'agriculture de Bretagne – Maison de l'agriculture – ZAC Atalante Champeaux – 35042 Rennes Cedex – Tél : 02 23 48 23 23 – Fax – 02 23 48 27 48 – accueil@bretagne.chambagri.fr

MAÏS

Les informations issues du réseau et des parcelles flottantes indiquent un stade moyen entre 10 et 12 feuilles.

Pour déclarer les dégâts liés aux gros ravageurs tel que le Choucas, cliquez-ici. Attention : cette déclaration n'ouvre pas droit à indemnisation mais elle est indispensable pour maintenir le classement "nuisible" de certaines espèces.

Rappel : Le broyage des cannes post-récolte est le meilleur moyen de gérer les papillons ravageurs que sont la pyrale et la sesamie.

Pyrale

Contexte d'observations et suivi des vols pour cette semaine

La cartographie ci-dessous définit des zones avec une pression potentielle +/- forte (liée en grande partie à l'offre en températures…). A l'intérieur de chaque zone, **le risque doit être modulé en tenant compte du contexte local**. Cela concerne en priorité les parcelles dans un secteur avec un **historique de dégâts importants**, les parcelles en **succession maïs/maïs**, avec une **gestion insuffisante des résidus**, par **l'absence de broyage et enfouissement des cannes** (cas de récoltes tardives en 2019 du fait des conditions très pluvieuses à la récolte). Les parcelles à **proximité de zones enherbées et de jachère** sont également considérées à risque (zone refuge des papillons qui viennent pondre dans les maïs).

Carte 2 : Estimation de la « répartition géographique des zones à pression pyrale différenciée les années antérieures ».

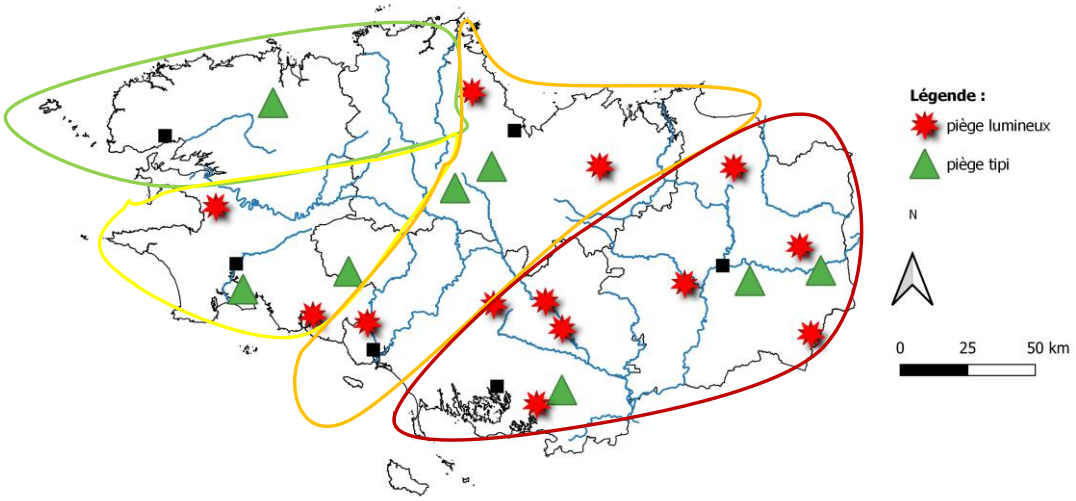

Zone de pression pyrale différenciée

Faible **Moyen** **Elevée** **Très élevée**

Cette semaine seulement 11 pièges ont été relevés (7 à phéromone et 4 lumineux) et ont permis la capture de 1 à 10 pyrales. Quatre pièges ont capturé plus de 5 pyrales (1 piège en zone jaune et 3 pièges en zone rouge). Les pièges relevés qui n'ont pas capturé de pyrale cette semaine sont situés près de Guiclan dans la zone verte, près de St-Brandan dans la zone orange et près de Riec-sur-Belon dans la zone jaune. En comparaison à la semaine précédente, le nombre de pièges ayant piégé au moins une pyrale est stable, cependant la présence de la pyrale est généralisé sur l'ensemble de la région exceptée dans le nord Finistère.(Tab 1 ci-dessous).

Les données de captures effectuées par les pièges lumineux sont issues de pièges du réseau BSV, du réseau FMC et du réseau De Sangosse.

B Des méthodes de luttes alternatives existent : les trichogrammes

Voir BSV n°19 : cliquez-ici

Tableau 1 : Résultat des relevés du réseau de piégeage de la semaine 28.

Piège à phéromone								
Zone à pression différenciée les années antérieures	commune (dpt)	sem.22	sem.23	sem.24	sem.25	sem.26	sem.27	sem.28
Très élevée	Domloup (35)		0	0	0	1	4	10
Très élevée	Balaze (35)		0	0	0	0	3	5
Très élevée	Questembert (56)		1	1	3	4	6	3
Elevée	Corlay (22)		0	0	0	0	2	1
Elevée	Brandan (22)			0	0	0	0	0
Moyenne	Pleuven (29)		0	0	0	0	4	6
Moyenne	Lanvenegen (56)		0	0	0	2	1	
Faible	Guiclan (29)		0	0	0	0	0	0

Piège lumineux								
Zone à pression différenciée les années antérieures	commune (dpt)	sem.22	sem.23	sem.24	sem.25	sem.26	sem.27	sem.28
Très élevée	Cuguen (35)	0	0	1	43	3	8	8
Très élevée	Moreac (56)	0	0	0	2	1	3	
Très élevée	Lauzac (56)	3	5	0	1	3	3	
Très élevée	Rannée (35)	1	2	1	2	8	5	3
Très élevée	Josselin (56)	0	0	0	3			
Très élevée	Laillé (35)					3	1	2
Très élevée	Val d'Izé (35)				0			
Elevée	Pont Scorff (56)	0	0	0	2	7	3	
Elevée	Plélan-le-Petit (22)	0	0	2	0	4	4	
Moyenne	Plomordien (29)				0	0	7	
Moyenne	Riec-sur-Belon (29)				0	0		0

Graphique 1 et 2 : Suivi du vol de la pyrale par piégeage à phéromone (à gauche) et piégeage lumineux (à droite)

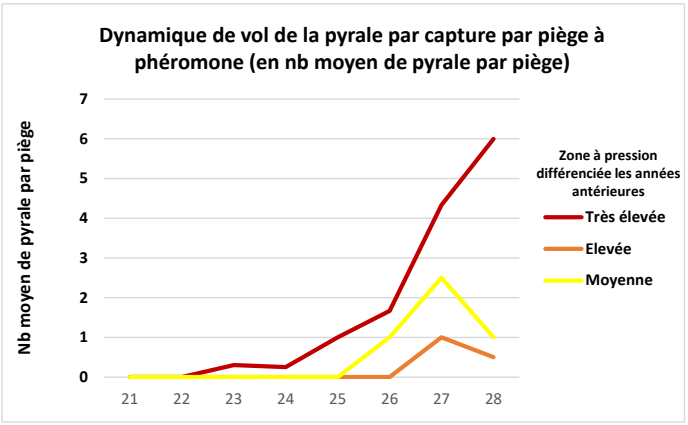

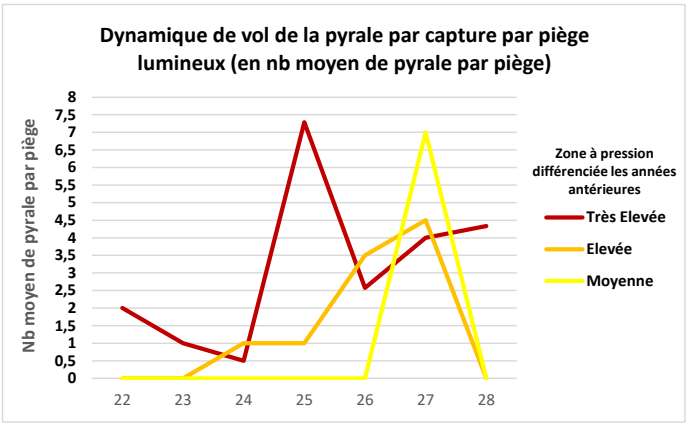

Cette semaine la dynamique de vol est en augmentation pour la zone rouge mais en diminution pour zone orange et jaune, que ce soit avec un piégeage lumineux ou à phéromone. Le pic de vol en zone rouge pourrait-être atteint prochainement, il faudra attendre les données de la semaine prochaine pour le confirmer.

Graphique 3 et 4 : Suivi global du vol de la pyrale par piégeage à phéromone (à gauche) et piégeage lumineux (à droite)

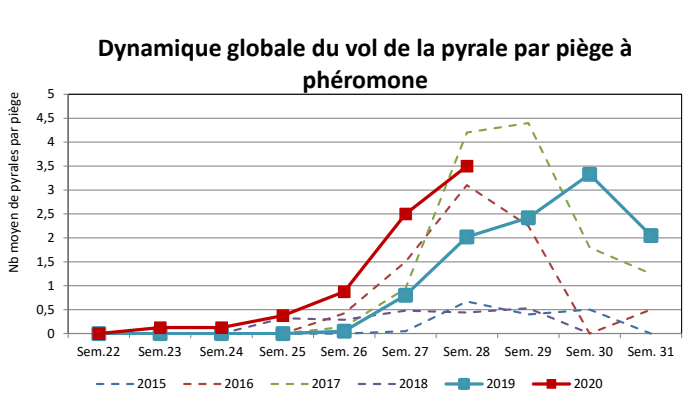

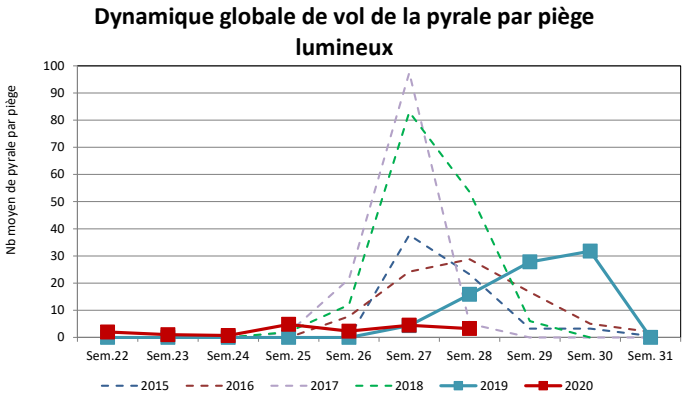

Globalement le pic de vol avait été atteint semaine 30 l'année dernière et aux alentours de la semaine 27-28 sur les années précédentes en fonction du type de piégeage. Cette année, le pic de vol ne semble pas encore atteint, bien que les vols aient démarré plus tôt, les données de la semaine prochaine permettront de mieux caractériser la date du pic de vol.

A noter, concernant le piégeage à phéromone, cette année le piège utilisé est un piège type « tipi » alors que les années précédentes les pièges étaient du type « delta », ce qui peut expliquer un nombre de pyrale capturé par piège plus important cette année.

La remontée des températures sera favorable au vol de la pyrale. Cette dynamique devrait donc augmenter et permettra de verifier si le pic de vol a été atteint ou le sera prochainement.

Chambre régionale d'agriculture de Bretagne - Maison de l'agriculture - ZAC Atalante Champeaux - 35042 Rennes Cedex - Tel : 02 23 48 23 23 - Fax : 02 23 48 27 48
Mail : accueil@bretagne.chambagri.fr

Sésamie

La sésamie ou encore appelée noctuelle du maïs est comme la pyrale un ravageur dont les larves se nourrissent du maïs en creusant des galeries. Depuis le début de la campagne, des suspicions ont été signalées et confirmées :

- **Près de Rannée** (35 – *Source De Sangosse*), semaine 22 (2 papillons), semaine 23 (1 papillon), semaine 24 (1 papillon), semaine 25 (4 papillons), semaine 26 (8 papillons), semaine 27 (1 papillon) et **cette semaine 1 sésamie**.
- **Près du Grand-Fougeray (35** – *Source Arvalis***)**, semaine 25 (dégâts liés à la larve).
- **Près de Lauzach (56** – *Source De Sangosse***)** semaine 26 (2 papillons), semaine 27 (1 papillon).

Source : Arvalis Institut du Végétal

Aucune intervention n'est donc préconisée, il s'agit pour le moment d'effectuer une surveillance, la présence du papillon étant avérée dans les Pays de la Loire. S'il n'est pas possible de la capturer (pas de piège disponible), les symptômes que provoquent la larve permettront de l'identifier. Remarque pour ceux qui ont un piège delta ou tipi à disposition, la phéromone pour capturer la pyrale et la sésamie est différente.

Symptômes (*source Arvalis)*

Par foyers de quelques m² et sur des plantes contiguës, dégâts visibles de 3-4 feuilles jusqu'après 10-12 feuilles.

- **Dessèchement et disparition de plusieurs plantes successives,**
- Présence des larves au collet des plantes,
- **Présence d'une grosse perforation à la base de la tige sur les maïs les plus développés.**

De gauche à droite, symptôme de dessèchement de la plante, perforation à la base de la tige, « pied de ponte » caractéristique.
Source des photos : *Arvalis*, près du Grand-Fougeray (35)
Pour en savoir plus, rendez-vous sur sa fiche technique en cliquant-ici. (*source Arvalis*)

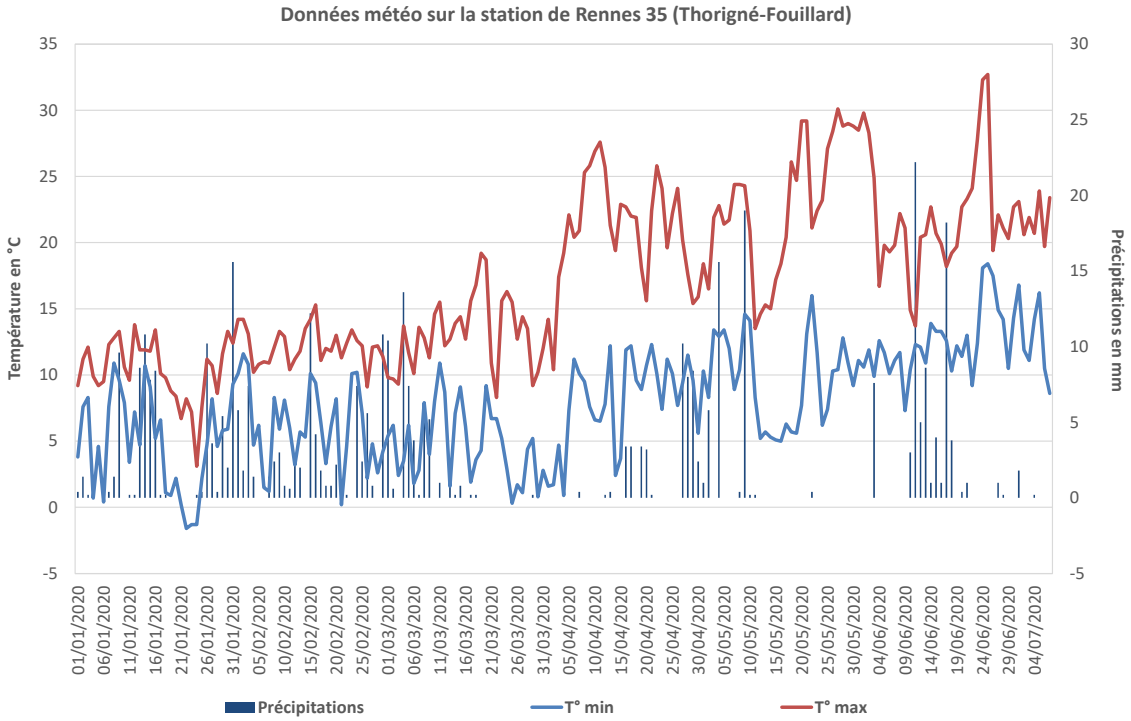

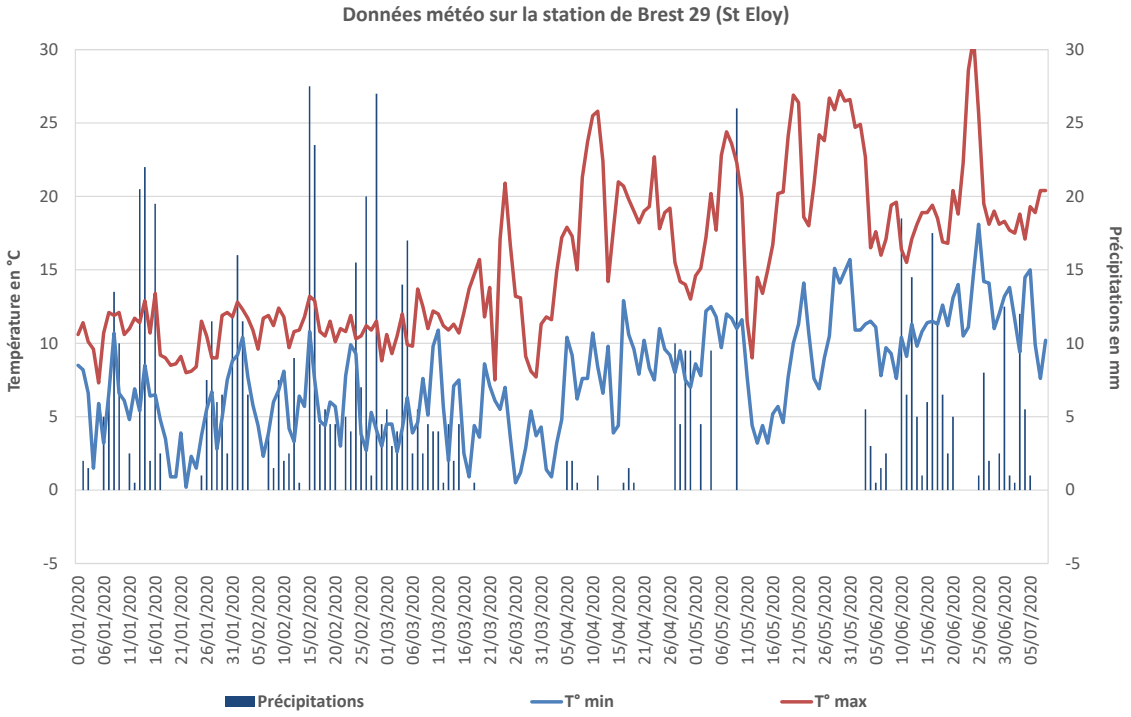

Représentations graphiques indiquant la pluviométrie journalière (histogramme), les températures minimales (courbe bleue) et les températures maximales (courbe rouge) entre le 1er janvier et le 7 juillet 2020 pour les villes de Rennes (35) et de Brest (29). ***Source : Demeter***

L'ensemble des observations contenues dans ce bulletin a été réalisé par les partenaires suivants :
Agrial, Agriculteurs, Agritech Service, Arvalis-Institut du Végétal, CLAL St Yvi, CRAB, CECAB, Coop de Broons, Coopérative Garun - La Paysanne, Coopérative Le Gouessant, D2n, Eilyps, Fdceta 35, Fredon Bretagne, GN Solutions, Gruel Fayer, Le Gall Corre, Lycée de Bréhoulou, Lycée La Touche, SAS Jégouzo.

Direction de Publication
Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
ZAC Atalante Champeaux 35 042 RENNES
Contact : Louis LE ROUX
Animateur inter-filières
Tél : 02 98 88 97 71

Rédigé par :
FREDON Bretagne
5, Rue A. de St Exupéry
35235 THORIGNE FOUILLARD
Contact : Damien Leclercq
Animateur Grandes Cultures
Tél : 02 23 21 21 17

Comité de Relecture :
Arvalis-Institut du Végétal, Chambres d'Agriculture de Bretagne, Coop de France Ouest, Réseau IMPAACT pour Négoce Ouest, DRAAF-SRAL, Terres Inovia

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto .

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations réalisées eux-mêmes dans leurs cultures et/ou sur les préconisations de bulletins techniques.